

ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION 2003-4-AG-R-44***Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières***

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion (2003-4-AG) tenue à l'Université le 16 avril 2003.

VU l'article 4 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 192 du règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs et la recherche* concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs d'émettre des titres de docteur honoris causa;

VU la résolution 2001-7-AG-R-53 de l'Assemblée des gouverneurs, en date du 23 mai 2001, adoptant le document intitulé *Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

VU l'article 2.8 de la politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec;

VU la résolution 2003-2-CEX-R-6 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 12 mars 2003, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à monsieur Roger D. Landry;

VU la résolution 2003-CA477-15.02-R4631 du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, en date du 24 mars 2003, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à monsieur Roger D. Landry;

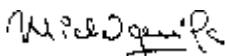
Sur la proposition de Mme Claire Verret de la Durantaye, appuyée par M. Michel Belley,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à monsieur Roger D. Landry, figure marquante de la sphère des communications au Québec, pour son parcours professionnel remarquable; pour s'être distingué dans le domaine des affaires publiques, à titre de président et éditeur du quotidien La Presse et des journaux Trans-Canada, en plus d'assumer la présidence du Conseil de la presse canadienne et de plusieurs associations nationales du milieu des communications; pour son engagement exemplaire et soutenu dans de nombreuses causes caritatives axées sur le développement social et sur le soutien à la culture et à l'éducation; pour sa contribution professionnelle et sociale qui lui a valu les plus hautes distinctions, au pays et à l'étranger; pour son dévouement au développement de l'Université du Québec à Trois-Rivières, notamment au sein de la Fondation de l'Université.

ADOPTÉE

Le secrétaire général,



Michel Quimper